



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. - Identification de la Collectivité : VILLE DE VALOGNES
Place Général de Gaulle
50700 – VALOGNES
2. - Mode de passation du Marché : Procédure adaptée en application des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 et du décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics (articles 27 et 34 du décret).
3. - Objet du Marché : REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE :
PHASE 2B -BOULEVARD DIVISION LECLERC.
Lot unique
Délai global : 3 mois, comprenant :
 - Période préparatoire : 3 semaines
 - Période de chantier : 2,5 mois
 - Début de chantier : 1^{er} septembre 2017Les prestations comprennent essentiellement :
La réalisation de voirie, de trottoirs, ainsi que les réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable. La mise en œuvre de tranchées et la pose de fourreaux, d'éclairage, d'électricité. La mise en œuvre du mobilier urbain, la création d'un éclairage public, la fourniture et la mise en œuvre des végétaux ainsi que les fouilles de plantation, substrats de plantation, préparation des sols, accessoires de plantations et entretien / garantie de reprise de 1 an, etc..., dans le cadre des réaménagements des voiries existantes.
4. - Obtention du dossier : *Remise gratuite du dossier contre une demande écrite aux services techniques de la Mairie de 50700 VALOGNES – Le DCE est également consultable et téléchargeable sur le site www.synapse-ouest.com (renseignements : 02.99.55.02.05)*
5. - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
6. - Justifications à produire :
 - Lettre de candidature (formulaire DC1)
 - Déclaration du candidat (formulaire DC2)
 - Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
 - Un état annuel des certificats reçus (formulaires NOTI2 et attestation URSSAF)
 - une assurance au titre de la responsabilité civile
 - une assurance au titre de la garantie décennale.*Remarque : conférer détail des pièces art.5.1 du Règlement de Consultation*

7. – Modalités de financement : Fonds propres (*autofinancement et subventions attendues*) et emprunts (*budget primitif d'investissement – opération n°250 : APCP*)
8. – Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation :
1 – valeur technique de l'offre (40%)
2 – prix des prestations (60%)
9. – Renseignements techniques : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :
▪ ARCHITECTURE ACTION :
M. Alain Guiheux/Mme Soyoungh Lee
☎ 01.40.24.13.81
▪ BET ATPI Infra :
M. Emmanuel Guillon
☎ 01.34.81.29.59
10. – Date limite de réception des offres : Lundi 31 juillet 2017, à 12 heures.
11. – Date d'envoi de l'avis : Mercredi 05 juillet 2017
12. – Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif 3, rue Arthur Le Duc – BP 25086 -14000 CAEN
•Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat (art L551-1 du CJA).
•Référé suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (art. L 521-1 du CJA)
•Recours pour excès de pouvoir : dans les deux mois de la publication ou de la notification de la décision faisant grief (art R421-1 du CJA)
•Recours de pleine juridiction : les tiers évincés pourront contester le contrat dès la signature du marché jusqu'à l'expiration du délai de deux mois suivant l'attribution du marché.